Edité le : 22/10/2026

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe
BP 40
34800 CLERMONT L HERAULT

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier :	LSE26-159910		
Identification échantillon :	**LSE2610-33474-1**	**Analyse demandée par : ARS DD DE L''HERAULT**	
N° Analyse (1):	00348288	**N° Prélèvement (1):** 00346255	
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (	CEYRAS		**Code PSV (1): 0000000339**
Localisation exacte (1	mairie robinet cuisine		
Dept et commune (1):	**34 CEYRAS**		
Coordonnées GPS du point (x,y)	**X :** 43,6435080000	**Y :** 3,4586579000	
UGE (1):	1633 - CC. CLERMONTAIS		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	AA **Type Analyse (1):** A		**Motif du prélèvement (1):** CS
Nom de l'exploitant (1):	CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS ESPACE MARCEL VIDAL 20 AVENUE RAYMOND LACOMBE BP40 34800 CLERMONT L'HÉRAULT		
Nom de l'installation (1):	CC. CLE - CEYRAS CENTRE	**Type (1):** UDI	**Code (1):** 000331
Réception :	Réception au laboratoire le 19/10/2026 à 15h16		
Prélèvement :	Prélevé le 19/10/2026 à 10h16 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 20/10/2026 à 03h09

.../...

Edité le : 22/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-33474-1
Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

Réception : Réception au laboratoire le 19/10/2026 à 15h16

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	20.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	0.46	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.49	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000				0	#
Escherichia coli (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			0		#
Caractéristiques organoleptiques									
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative						
Saveur	Chlore	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur	0	-	Qualitative						
Turbidité	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques									
Analyses physicochimiques de base									
pH	7.77	-	Potentiométrie	NF EN ISO 10523	2			6.5 9	#
Température de mesure du pH	18.4	°C		NF EN ISO 10523	15				
Conductivité électrique brute à 25°C	726	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50			200 1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	30.15	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50				#
TH (Titre Hydrotimétrique)	34.70	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06				#
Carbone organique total (COT)	0.75	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2			2	#
Cations									
Calcium dissous	93.2	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1				#
Magnésium dissous	27.7	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05				#
Ammonium	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01			0.10	#
Anions									

.../...

Edité le : 22/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-33474-1
Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

Réception : Réception au laboratoire le 19/10/2026 à 15h16

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Chlorures	27.50	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Sulfates	94.00	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.50		#
Nitrates	16.50	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		50		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.33	mg/l	Calcul				1		

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11A@ ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)
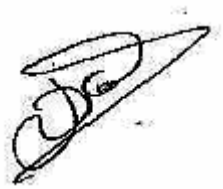
Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité